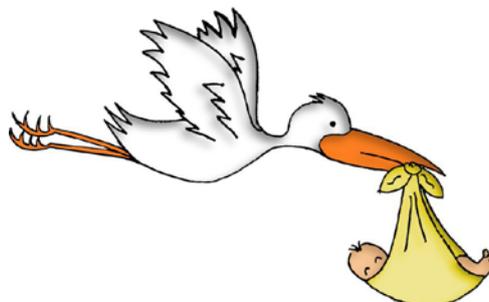


SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 22 MAI 2018

CARNET ROSE

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs sincères félicitations à
**Nicolas BROTONS (CTDA du District) et à Sandrine
VALETTE** pour la naissance de leur fils Loan ce jeudi
17 mai 2018 et leur adressent tous leurs vœux de
bonheur.



CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

au club de l'**AC SEYSSINET PARISET** suite au décès de **Monsieur MACAGNO François**
(Président d'honneur et co-fondateur du club)

REMISE DES MEDAILLES

Le jeudi 7 juin 2018 à 18h30 aura lieu la Remise des Médailles
Ligue et District au siège du District de l'Isère.



RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT JOURNEE

Du 19 Mai 2018

Amende 32 €

BALMES NORD ISERE U15

FMI NON RETOURNEE

Du 14-20 Mai 2018

Amende 75 €

VALLEE DE L'HIEN U15

RESULTATS NON SAISIS SUR FOOTCLUBS

DU 14-20 Mai 2018

Amende 11€

ST MARTIN D'URIAGE ENT A8
 FONTAINE LES ISLES ENT A8
 CHARVIEU CHAVAGNEUX U13
 POISAT ENT A8
 DEUX ROCHERS ENT A8
 CEA GRENOBLE ENT A11

FM NON RETOUR DU DEFI JONGLAGE

Amende 25 €

JOURNEE 8

SEYSSINET U13 D1
 SASSENAGE U13 D2
 NIVOLAS U13 D2

CHALLENGE ISERE

CLAIX U13 F

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 AVRIL 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

b) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 29/03/2018

Les clubs ci-dessous se voient retirer 4 (quatre) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 18/05/2018.

**536496 ECHIROLLES SURIEUX
590636 J. O. DE GRENOBLE A**

**582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE**

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 MAI 2018
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-4 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 03/05/2018

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 31/05/2018.

**519877 ST HILAIRE DE LA COTE
527889 QUATRES MONTAGNES
533035 VILLENEUVE AJAT (sous réserve d'encaissement)
539465 MISTRAL FC
549826 FUTSAL PONT DE CLAIX
554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
580990 PONTCHARRA AS
581501 O. DE VILLEFONTAINE
581535 L'ARBRE DE VIE
848046 RIVOIS FUTSAL OLYMPIQUE
528946 NOYAREY**

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE: LEVYN D. – REMLI A. – MORE C. – PICARD B. – MONTMAYEUR M. – COTTIER R.

REGLEMENTS : FROGES – VERSOUD – GRESIVAUDAN.